

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS⁺

aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

CTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du mercredi 17 juin 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE



27 ans de prison requis contre Paolo Falzone

DRAME DE STRÉPY

Me Discepoli et Me Vanderper ont plaidé une peine maximale de 25 ans, appelant *"à la justice et non à la vengeance"*.

Le premier avocat général Gilles Dupuis a requis, mardi, une peine de 27 ans de réclusion criminelle, avec un minimum de 24 ans, contre Paolo Falzone, reconnu coupable de sept meurtres et de 79 tentatives de meurtre commis le 20 mars 2022 lors du carnaval de Strépy-Bracquegnies.

À l'encontre d'Antonino Falzone, reconnu coupable de non-assistance à personne en danger, l'accusation a requis deux ans de prison ferme.

Pour justifier sa réquisition, le magistrat a insisté sur l'impératif de sécurité publique. *"Il est fondamental de protéger la société face à de tels faits"*, a-t-il déclaré.

Pas de concours de crime mais une unité d'intention, selon le parquet.

L'accusation a également souligné l'extrême gravité des faits. *"La société doit pouvoir manifester sa désapprobation, particulièrement quand il s'agit de faits aussi graves"*, a rappelé Gilles Dupuis, évoquant la violence du drame provoqué au moyen d'*"un bolide trafiqué"*.

Le magistrat est revenu sur les images diffusées au procès. *"J'entendrai très longtemps le bruit de cet impact entre l'auto et les piétons"*, a-t-il confié. Il a également évoqué les témoignages des victimes et des professionnels intervenus sur place. *"J'ai été particulièrement touché par les cris que l'on entend lors des appels aux secours ou dans la vidéo diffusée à l'audience."*

Selon lui, médecins, ambulanciers, infirmiers et policiers impliqués dans cette tragédie sont *"tous marqués au fer rouge"*.

L'avocat général a insisté sur les répercussions durables du drame. Certaines victimes poursuivent encore leur revalidation plus de quatre ans après les faits, tandis que les proches des personnes décédées peinent à faire leur deuil.

■ Une personnalité pointée du doigt

L'accusation a également longuement analysé la personnalité de Paolo Falzone. Selon Gilles Dupuis, plusieurs éléments ressortent des débats : l'influence d'un environnement familial protecteur, son attrait pour les véhicules puissants, perçus comme un symbole de prestige et de puissance, ainsi qu'une volonté répétée de transgresser les règles de circulation.

Livreur de profession, Paolo Falzone ne pouvait ignorer les règles de sécurité routière, a estimé le magistrat. Si sa famille décrit un homme serviable et bienveillant, ses anciennes compagnes ont livré un portrait sensiblement différent. L'avocat général a écarté l'argument lié à sa situation familiale. *"Il a fait le choix d'avoir un enfant en toute connaissance de cause, sachant qu'il encourait une lourde peine. Ce n'est pas une circonstance atténuante non plus"*, a-t-il affirmé.

Le casier judiciaire du condamné mentionne une amende et une déchéance du droit de conduire pour conduite en état d'ivresse. L'accusation a aussi rappelé un épisode au cours duquel sa mère se serait laissée condamner à sa place pour un important excès de vitesse. *"Il a continué à rouler vite, très vite et même de plus en plus vite malgré les nombreux avertissements"*, a relevé le magistrat.

Concernant son évolution depuis les faits, Gilles Dupuis s'est montré particulièrement critique. *"Son*

attitude à l'audience m'a interpellé. Nous avons eu droit à plusieurs mensonges", a-t-il déclaré. *"Sur le plan de la manifestation de la vérité, il a avancé avec le frein à main et a même opéré quelques marches arrière."*

Le premier avocat général a enfin regretté l'impossibilité actuelle de prononcer une déchéance du droit de conduire dans un dossier de meurtre. *"Ce n'est pas possible actuellement de prononcer une déchéance pour un condamné pour meurtre. Ce sera possible dès le 1er septembre avec le nouveau Code pénal"*, a-t-il rappelé.

Me Discepoli et Me Vanderper ont plaidé une peine maximale de 25 ans, appelant *"à la justice et non à la vengeance"*.

Me Frank Discepoli a souligné que l'accusé était déjà *"condamné socialement"*, relevant le peu de témoignages favorables recueillis au cours du procès, hormis ceux de ses proches.

■ Antonino Falzone

Concernant Antonino Falzone, l'avocat général a relevé qu'il ne s'était jamais désolidarisé de Paolo Falzone au cours de la procédure. *"Il a manqué une occasion de le faire et il n'admet pas ses responsabilités"*.

L'avocat d'Antonino Falzone Me Fabrice Guttauria a plaidé une peine de probation autonome d'une durée de deux ans pour celui qui n'a pas passé un seul jour en prison dans le cadre de cette affaire. *"Je retiens un parcours sans faute, quelqu'un qui a toujours respecté les règles de vie, ses parents, ses supérieurs hiérarchiques. Il n'a jamais cessé de travailler. Tout ce à quoi il aspire aujourd'hui, c'est retourner dans l'anonymat et reprendre une vie normale"*.

Cedric Ketelair

Mons souhaite penser la ville “à hauteur d'enfants” pour la rendre plus accessible

MONS

L'idée est de, notamment, repenser certains espaces publics à travers le regard des plus jeunes.

Ils sont bien présents dans l'espace public, sillonnent les rues, empruntent les trottoirs, visitent les bâtiments... Et pourtant, les villes sont rarement adaptées à leur réalité propre. Pour tenter d'inverser la tendance, ou tout du moins améliorer les choses, la ville de Mons vient de se lancer dans un nouveau projet novateur, à savoir penser “la ville à hauteur d'enfants.” L'objectif est simple : observer, comprendre et repenser certains espaces publics à travers le regard des plus jeunes afin de construire une ville plus accueillante, plus sûre et plus conviviale pour tous.

“Une ville qui fonctionne pour un enfant est une ville qui fonctionne mieux pour tout le monde.”

Rues, places, parcs, cours d'école, plaines de jeux ou cheminements quotidiens sont autant d'espaces qui seront désormais analysés avec les enfants afin d'identifier ce qui fonctionne, ce qui pourrait être amélioré et ce qui favorise la rencontre, l'autonomie et le bien-être.

Loin de se limiter à la création d'espaces dédiés aux enfants, la démarche vise à imaginer des aménagements

profitant à l'ensemble de la population. “Les enfants vivent la ville chaque jour. Ils l'empruntent pour aller à l'école, jouer, se déplacer”, souligne Maxime Pourtois (LB), premier échevin en charge de l'urbanisme. “Leur regard est différent du nôtre, et nous permet de (re)découvrir Mons sous un autre angle. Une ville qui fonctionne pour un enfant est souvent une ville qui fonctionne mieux pour tout le monde.”

La démarche poursuit également une forte ambition pédagogique puisque les élèves sont invités à observer leur environnement, à exprimer leurs idées et à participer concrètement à une réflexion sur l'avenir de leur quartier et de leur ville. “L'école a pour mission de transmettre des connaissances, mais aussi de former les citoyens de demain”, insiste Argyro Gyparakis (LB), échevine de l'enseignement. “En donnant la parole aux enfants sur leur ca-

dre de vie, nous leur apprenons que leur avis compte, que la ville leur appartient également et qu'ils peuvent contribuer positivement à son évolution.”

■ Une charte et un label

Concrètement, le projet associera enfants, enseignants, urbanistes, services communaux et partenaires locaux autour d'ateliers, d'observations de terrain et d'échanges participatifs. Trois écoles ont manifesté leur intérêt pour le projet et y sont associées, à savoir l'école du Trieu à Mons, l'école Albert Défrise à Flénu et l'école du Centre à Obourg.

Les réflexions menées déboucheront notamment sur l'élaboration d'une Charte “Ville à hauteur d'enfants”, destinée à guider les futurs aménagements publics de la Ville de Mons. Un label spécifique ainsi qu'une carte interactive évolutive

permettront de valoriser les espaces répondant aux principes développés dans le cadre du projet.

“Parce qu'une ville pensée à hauteur d'enfant est avant tout une ville pensée à hauteur d'humain, à travers cette initiative, Mons confirme sa volonté d'innover dans la manière de concevoir la ville et de faire participer les citoyens, quel que soit leur âge, à la construction du cadre de vie de demain”, ajoutent les deux élus. Les premiers ateliers ont été organisés dans les écoles en mai dernier.

Les enfants ont participé à une activité intitulée “La classe de patrimoine”, qui leur a permis de découvrir les premières notions liées à la ville et à l'urbanisme. Une première partie, axée sur l'observation et la réflexion, leur a fait prendre conscience que la ville évolue et qu'elle est le résultat de choix. La seconde partie, plus créative, les amenait à réaliser une fresque représentant leur école telle qu'ils la perçoivent, ainsi que ses abords.

Pour cette seconde activité, les élèves ont pris part à une “classe de vi(II)e” pendant laquelle l'accent a été mis sur l'observation et la découverte de la ville autrement, à travers le jeu et l'amusement. Si le projet est déjà bien sur les rails, la ville entend désormais sonder quelques écoles supplémentaires en vue d'obtenir des échantillons représentatifs. Les ateliers seront programmés en 2027, afin d'obtenir dans la foulée des recommandations qui serviront à l'élaboration de la charte de la Ville à hauteur d'enfants.



■ Les enfants de plusieurs écoles de Mons sont associés à ce projet “La ville à hauteur d'enfants.” © D.R.



POUR SON CLIENT, M^E GUTTADAURIA PLAIDE UNE **ALTERNATIVE** À LA PRISON

« Je respecte votre décision ». C'est ainsi que Me Fabrizio Guttadauria entame sa plaidoirie. Il estime que la peine doit rencontrer l'affirmation des valeurs sociales ; et la restauration de l'ordre social. Une peine doit avoir des effets dissuasifs, répressifs, punitifs, et surtout, de resocialisation.

GISÈLE MARÉCHAL

L'avocat maintient que « Antonino s'est désolidarisé de Paolo. Il a dit que sa conduite est inacceptable. »

Le défenseur demande une peine proportionnée, qui le condamne pour ce qu'il a fait, sans qu'on fasse d'amalgame en raison des conséquences catastrophiques du drame. « Sa faute est de ne pas avoir posé des gestes et des paroles au cours des événements. » Mais d'avertir : « Sans sa faute, le dommage des victimes aurait-il été différent ? J'ai des doutes. »

L'abstention coupable étant une prévention digne d'être jugée en tribunal correctionnel, l'avocat demande aux jurés de se mettre dans la peau d'un juge correctionnel pour juger ce qui est passible de 8 jours à deux ans.

Quant aux circonstances de fait : « Passager, usager faible, Antonino n'a jamais eu la maîtrise des événements. Vous avez écarté chez lui, la circonstance de

sidération, et considéré que son geste vers l'ambulance n'était pas effectué pour écarter un péril grave. Vous n'avez pas considéré que dans ces circonstances à ce point extraordinaires, un être humain puisse perdre ses moyens. »

Me Guttadauria retient les regrets, quotidiens, de son client qui a crié dans l'habitable, mais n'a pas demandé à Paolo de s'arrêter. Il a vécu un drame épouvantable pour les victimes. « Le choc des faits peut expliquer son absence de réaction mais pas d'humanité. Sa prise de conscience, il l'a depuis les faits. »

Évoquant son parcours jusque-là sans faute et son absence d'antécédent judiciaire, le défenseur évoque ce drame comme « une parenthèse dans la vie d'Antonino, dont la société n'entendra plus jamais parler. »

« La souffrance des victimes restera gravée en lui à jamais. La solidarité humaine est une leçon qu'il tirera de ce drame épouvantable. »

Il poursuit : « Une peine de prison l'empêchera de travailler, or cela lui permettrait l'indemnisation des victimes... Son risque de réci-

”

« Une peine de prison l'empêchera de travailler. Or, cela lui permettrait d'indemniser des victimes... Son risque de récidive est inexistant. »

diver est inexistant. » C'est ce qui amène l'avocat à demander une peine de probation autonome, qui lui imposera l'obligation de respecter pendant deux ans maximum, une série de conditions, sous le contrôle de la commission de probation, mission que reprendront sous peu le Tribunal d'application des peines et la Maison de justice. Antonino

pourrait ainsi, « travailler dans des maisons de repos, envers des personnes en fin de vie, se rendre utile dans des centres de revalidation, assister des personnes en difficulté motrice... Cela aura du sens dans ce dossier-ci. Cette peine aidera à la prise de conscience, à sa responsabilisation, à sa réinsertion sociale. Une peine de prison subsidiaire interviendrait en cas de non-respect des conditions imposées.

À titre subsidiaire, Me Guttadauria plaide un sursis, un délai d'épreuve, à assortir de conditions ou pas.

« Anto-

nino est passé par tous les stades. Il a vécu reclus, caché, il a perdu son travail,

”

« Antonino s'est désolidarisé de Paolo. Il a dit que sa conduite est inacceptable. »

sans possibilité d'en retrouver : tout cela a déjà contribué à une remise en question totale. Laissez-le retourner à l'anonymat au travail. »

Les accusés se sont ensuite exprimés brièvement.

« Pardon, pardon, pardon. Je m'excuse », a prononcé Paolo Falzone. Antonino Falzone a ensuite dit : Je ferai tout pour être une meilleure personne, je le ferai quelle que soit la peine. »

L'arrêt est attendu ce mercredi. ■



Paolo « pense au futur et aux parties civiles » Antonino oscille entre soulagement et appréhension

Ce mercredi, le procès Falzone se terminera. Paolo et Antonino Falzone connaîtront leur peine. Leurs avocats nous expliquent leur état d'esprit.

Le procès du drame de Strépy a été particulièrement long. C'était éprouvant pour les victimes, mais aussi, forcément, pour les deux accusés reconnus coupables de sept meurtres pour le premier, et de non-assistance à personnes en danger pour le second. Après plus d'un mois et demi d'audience, et à la veille de savoir le sort que leur réservent les jurés, leurs avocats nous livrent leur état d'esprit.

L'avocat d'Antonino Falzone, Me Guttadauria, nous confie : « La première chose que mon client ressent aujourd'hui, c'est une forme de soulagement, parce qu'on est enfin à la fin de ce procès, qui

a duré très longtemps, qui a été extrêmement difficile sur le plan des souffrances des victimes. Ensuite, c'est de l'appréhension. Nous espérons qu'on nous suivra sur la question de la peine, parce qu'envisager une incarcération, pour lui, c'est vraiment compliqué. »

« JUSQU'À SON DERNIER SOUFFLE »

Rappelons que l'avocat général requiert contre Antonino Falzone deux ans de prison, son conseil demande la probation autonome, avec la possibilité pour lui de travailler dans des homes par exemple, au chevet de personnes âgées ou souffrantes.



Paolo et Antonino Falzone seront fixés aujourd'hui sur leur peine. © Photo News

Me Discepoli s'exprime pour Paolo Falzone. « Je ne vais pas vous dire qu'il est soulagé que ça se termine, mais il est vrai que pour lui, comme d'ailleurs pour les victimes, il y a un moment où, d'un point de vue judiciaire, il faut

arriver à tourner la page. Il faut pouvoir se dire maintenant « J'ai encore un avenir et, dans un délai qui sera plus ou moins long, je vais peut-être être un peu meilleur que je ne l'ai été en 2022. » Je pense que c'est ça l'import-

tant, il pense à ça, il pense au futur. Il pense aussi aux parties civiles. Il faut bien vous dire que c'est la pire chose qu'il ait faite de sa vie, et ça lui restera évidemment jusqu'à son dernier souffle. » ■

L.T.

« On pourrait atteindre les 1180 dossiers de demandes de RIS d'ici la fin 2026 »

A 60 ans, Vincent Noteboom a accepté un énorme défi : endosser le rôle de président du CPAS de Binche, dans le contexte actuel des exclusions du chômage. Ce qui l'a le plus surpris en découvrant la fonction, c'est l'ampleur de la charge de travail. Mais aussi, l'engagement et la résilience de travailleurs sociaux, en contact quotidien avec des personnes qui vivent des situations de grande précarité.

Le 26 mai dernier, Vincent Noteboom a prêté serment devant le conseil communal. Il succède à Frédéric Tilmant qui, après mûre réflexion, a annoncé vouloir quitter la politique. Originaire de Leval, Vincent Noteboom s'est installé à Binche, où il a jadis tenu deux cafés (le Baladin, puis le Berry's). Il travaille aujourd'hui dans le secteur pharmaceutique. Très impliqué dans le tissu social local, il est notamment à l'origine des « Noël solidaires ».

Vincent Noteboom, combien de travailleurs au CPAS de Binche ? Le CPAS emploie 285 agents pour un total de 225 équivalents temps plein (ETP). Une grande partie (118 ETP) travaille pour la maison de repos et soins du CPAS qui est la plus grande de Wallonie. Le service social de 1^{re} ligne compte 15 assistants sociaux ETP chargés de gérer les dossiers et d'octroyer les aides. Le service de réinsertion emploie 8 ETP chargés d'accompagner les bénéficiaires vers la formation ou l'emploi.

Face à une situation financière de plus en plus préoccupante, le CPAS a dû prendre plusieurs mesures d'économie en 2025...

Une grande partie des économies réalisées provient de l'arrêt de CDD liés à des programmes dont le financement a été supprimé par les autorités supérieures. Certains CDI comportaient également des clauses les reliant directement à ces financements et ont

donc été concernés. D'autres mesures ont été prises afin de réduire les dépenses sans toucher aux services sociaux de 1^{re} ligne. Les économies réalisées sur le personnel représentent environ 500.000 € en année pleine. Toutefois, dans les comptes, la diminution nette observée est de 123.000 €, car elle est compensée par l'indexation salariale ainsi que par des recrutements rendus nécessaires par l'évolution des besoins.

Entre fin 2025 et mai 2026, le nombre de demandes pour le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) a quasi doublé et selon les projections, ce nombre pourrait passer à 1180 dossiers d'ici la fin 2026 (+ 72 %). Comment faire face ?

Nous avons obtenu le financement de deux postes supplémentaires d'assistants sociaux. Un troisième agent a été transféré depuis un autre service pour renforcer les équipes chargées de la réinsertion. Le coût de ces trois

postes est actuellement couvert par une enveloppe fédérale. Cette aide est toutefois dégressive : elle est financée à 100 % la première année, puis à 90 %, 80 %, jusqu'à atteindre 65 % en 2030, soit le taux de financement habituel du RIS.

Fin 2024, le CPAS comptait 648 bénéficiaires du RIS. Fin 2025, on en était à 686 dossiers. En mai 2026, on est monté à 1016 dossiers. Les projections internes estiment

que ce chiffre pourrait atteindre environ 1180 bénéficiaires d'ici la fin de l'année. Cette augmentation est principalement liée aux exclusions du chômage. Alors que les prévisions initiales annonçaient qu'environ 30 % des personnes exclues se tourneraient vers les CPAS, celui de Binche constate actuellement un taux proche de 55 % ! Une tendance observée dans de nombreuses communes. Cette augmentation exerce une forte pression sur les services de 1^{re} ligne qui disposent d'un mois pour traiter

les demandes afin de garantir le paiement du RIS. Les services de réinsertion disposent quant à eux de trois mois pour mettre en place un

parcours d'accompagnement. Les profils rencontrés sont variés : étudiants sans soutien familial, personnes en situation de

handicap, personnes isolées, familles en difficulté, chômeurs de longue durée ou encore travailleurs confrontés à des difficultés financières. Au-delà nous constatons également

une hausse importante des demandes d'aides ponctuelles : aides alimentaires, aides au chauffage, médicaments, lunettes ou autres dépenses de première nécessité. Ces demandes ne sont pas ex-

La suite de cette interview est à retrouver sur www.sudinfo.be/centre

clusivement liées aux exclusions du chômage. La hausse générale du coût de la vie, notamment celui de l'énergie, fragilise une partie croissante de la population. Pour faire

face à cette évolution, le CPAS prévoit d'agir sur plusieurs leviers : maîtrise des dépenses de fonctionnement, optimisation de l'organisation interne, recours aux réserves disponibles et soutien de la Ville via la dotation communale. Mais malgré ces efforts, un refinancement des politiques sociales par les autorités supérieures sera indispensable à long terme.

« Avec un boni de 580.000 €, la Maison de Repos et de Soins du CPAS affiche pour sa part une meilleure santé financière... »

Ce boni résulte d'une amélioration de la gestion financière et opérationnelle : meilleure maîtrise des coûts, adaptation rigoureuse des tarifs... Un travail important a notamment été réalisé sur l'équilibre entre les lits de maison de repos classiques (MR) et les lits de maison de repos et de soins (MRS), davantage financés. Tout cela, dans le respect des normes imposées au secteur.

La capacité d'accueil de la crèche va, elle, augmenter...

Des travaux sont en cours pour créer 23 places supplémentaires (on passera de 54 à 77 places). Avec l'engagement de 5 équivalent temps plein pour s'occuper des en-

fants, on portera les rangs du personnel à 19 ETP. Contrairement à une maison de repos, une crèche publique ne génère généralement pas de bénéfices. L'objectif est plutôt d'atteindre l'équilibre financier. Une réorganisation a été menée, notamment au niveau de la direction, et les premiers effets semblent positifs avec une diminution de l'absentéisme, une amélioration du climat de travail et une meilleure gestion administrative. L'objectif fixé est de réduire de moitié le déficit de la structure à l'horizon 2027.

Pour arriver à l'équilibre, il a fallu puiser dans les réserves...

Pour 2026, la dotation communale s'élève à 4,92 millions €. Une dotation exceptionnelle de 300.000 € est venue s'y ajouter afin de financer la location de modules durant les travaux de la crèche et du futur bâtiment destiné à l'aide sociale. Afin d'équilibrer le résultat global 2025, le CPAS a dû prélever 374.000 € dans son fonds de réserve. Il reste aujourd'hui 395.000 € de réserve après prélèvement.

Pour arriver à l'équilibre, il a fallu puiser dans les réserves...

Pour 2026, la dotation communale s'élève à 4,92 millions €. Une dotation exceptionnelle de 300.000 € est venue s'y ajouter afin de financer la location de modules durant les travaux de la crèche et du futur bâtiment destiné à l'aide sociale. Afin d'équilibrer le résultat global 2025, le CPAS a dû prélever 374.000 € dans son fonds de réserve. Il reste aujourd'hui 395.000 € de réserve après prélèvement.

A quoi ressemble la journée d'un président de CPAS ?

Beaucoup de réunions obligatoires, de rencontres avec les services et de nombreuses sollicitations imprévues. Chaque semaine, je participe au Bureau permanent, au Comité spécial du service social, aux différents comités liés à la maison de repos, à la crèche ou aux services sociaux, ainsi qu'aux réunions de coordination avec l'administration. Je suis aussi sollicité en urgence : relogement de personnes après un sinistre, activation rapide d'aides énergétiques pour une famille sans électricité ou autres situations de détresse nécessitant une décision immédiate.

Les Pierrots bleus débarquent à Manage

Une nouvelle société carnavalesque baptisée les « Pierrots bleus » fait son apparition à Manage. Ses membres sont, pour la plupart, issus du groupement des Folkloons. Le dévoilement officiel aura lieu lors d'une soirée de présentation, ce 27 juin.

LAURINE HANQUET

Une nouvelle page s'écrit dans le folklore manageois. Après plusieurs mois de réflexion, un groupe de passionnés a décidé de tourner la page de son ancienne société, les Folkloons de Manage, pour lancer une toute nouvelle aventure, celle des Pierrots bleus.

À l'origine du projet, le président, Olivier Rogge (52 ans), est également l'un des créateurs de la société. Avec son comité, il a choisi de repartir de zéro afin de donner un nouvel élan au groupe. « Il arrivait que certaines personnes aient peur des clowns... Nous avons pris la décision de changer juste avant le carnaval. Plusieurs idées ont été évoquées, mais finalement nous avons choisi de devenir des Pierrots », explique-t-il. Et le

choix n'est pas anodin. « Il existe déjà des Pierrots rouges à Carnières et des Pierrots blancs ailleurs. Nous avons donc choisi le bleu pour nous démarquer », précise le président.

UNE SOCIÉTÉ FAMILIALE

Si le costume et le logo restent encore secrets, les ambitions de la nouvelle société sont déjà bien définies. L'objectif est de conserver un esprit convivial et accessible à tous. « C'est vraiment une société familiale. Nous ne regardons pas qui vient ou ne vient pas. Ce qui compte, c'est la bonne ambiance et le respect », souligne le président. Leur philosophie est leur ligne de conduite : partage du folklore et amusement populaire en passant par l'humour, l'altruisme et la bienveillance.

Le groupe compte déjà une



De Joyeux drilles. © D.R.

trentaine d'inscrits, un chiffre encourageant pour une structure qui débute officiellement ses activités, puisque « Nous reprenons tout de zéro ». D'autres personnes devraient encore rejoindre les rangs du nouveau groupement dans les prochaines semaines.

Les Pierrots bleus misent également sur l'animation et la créativité. Le président écrit

lui-même les paroles de la chanson officielle du groupe, tandis qu'une chorégraphie est en préparation.

UNE AMBIANCE FESTIVE

« Nous aimons faire la fête et nous amuser. Nous aurons notre propre chanson et les filles préparent une danse. Il y a beaucoup d'enthousiasme autour du projet », se réjouit-

il.

La grande soirée de lancement est programmée le 27 juin à 20h dans leur local : la Brasserie des Arts à Manage. Les membres y dévoileront officiellement leur logo, leur chanson et, surtout, leur costume, gardé secret jusqu'à cette date. De nombreuses sociétés carnavalesques de la région ont déjà été invitées à participer à cette présentation.

Par la suite, les Pierrots bleus espèrent reprendre plusieurs activités traditionnelles organisées autrefois par leur ancienne société, notamment autour de la Saint-Nicolas, d'Halloween ou encore d'événements festifs locaux. Une chose est sûre : à Manage, les Pierrots bleus entendent rapidement trouver leur place dans le paysage folklorique local. ■

CE MOULIN HISTORIQUE DE 4 CHAMBRES CHERCHE UN NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

Construit en 1793, détruit par un incendie puis reconstruit, cet ancien moulin de près de 30 mètres de haut est aujourd'hui mis en vente à Braine-le-Comte. Un bien unique qui suscite déjà un vif intérêt.

C'est l'un des biens les plus insolites actuellement sur le marché immobilier de la région. À Braine-le-Comte, un moulin datant de 1793, transformé en habitation tout confort, cherche un nouveau propriétaire. Affiché avec un prix de départ de 580.000 euros, il attire déjà de nombreux curieux. « En six ans de carrière, je pense honnêtement que c'est le bien qui a généré le plus de réactions », confie Clément Closset, agent immobilier chez We Invest Haute-Senne.

Et pourtant, de nombreux habitants ignorent encore son existence. « Depuis la publication de l'annonce, plusieurs Brainois m'ont dit qu'ils ne savaient même pas qu'il y avait un moulin à Braine-le-Comte. Pourtant, on parle d'une tour de près de 30 mètres de haut », déclare-t-il en souriant.

PLUS DE 200 ANS D'HISTOIRE

L'édifice a traversé les siècles. Construit en 1793, il est détruit par un incendie en 1891 avant d'être reconstruit. La tour d'origine, elle, a résisté au sinistre. Au début des années 2000,

un architecte d'intérieur le rachète et se lance dans un ambitieux projet de rénovation. L'ancien moulin est alors entièrement transformé en habitation. « Pour un architecte d'intérieur, c'était probablement le projet ultime. On sent qu'il a pris beaucoup de plaisir à le rénover. Tout a été très bien pensé », estime Clément Closset.

Le résultat est spectaculaire. Répartie sur six niveaux, la maison développe 226 m² habitables. Elle comprend quatre chambres, un bureau, une cuisine équipée, un vaste séjour, une salle à manger, une salle de bains et une salle de douche. Un impres-

sionnant escalier en colimaçon sur mesure relie les différents étages.

Situé à quelques minutes de la gare et du centre-ville, le moulin bénéficie d'un terrain de 4.940 m², soit près de 50 ares. Une surface exceptionnelle pour un bien aussi proche des commodités. Jardin, prairie, stationnement... la propriété offre un cadre verdoyant tout en restant au cœur de la ville. « On a tous les avantages du centre-ville, avec un grand terrain et beaucoup de tranquillité. Le moulin est caché, ce qui préserve vraiment l'intimité

des lieux » précise le Brainois.

Malgré ses plus de deux siècles d'existence, le bâtiment ne nécessite aucun gros travaux.

« IL SUFFIT DE POSER SES VALISES »

Le moulin dispose d'un chauffage central au gaz, d'une installation électrique conforme et affiche

un certificat énergétique PEB C. « Théoriquement, il n'y a rien à faire. La personne qui l'achète peut simplement poser ses valises » déclare le trentenaire.

Le bien présente néanmoins une particularité juridique : il est vendu sous bail emphytéotique. Concrètement, l'acquéreur devient propriétaire du moulin mais pas du terrain, qui appartient à un tiers. Une spécificité qui ne semble pas décourager les acheteurs potentiels. « J'avais partagé une story et quelqu'un a immédiatement demandé à visiter.



Avec terrasse et jardin. © Weinvest

Aujourd'hui, les réseaux sociaux jouent un rôle énorme dans l'immobilier » explique Clément Closset. Depuis, les demandes s'enchaînent. « Cette semaine, j'ai des visites quatre jours sur cinq. Malgré son caractère atypique et son budget, les personnes intéressées sont nombreuses. » Plus de 200 ans après sa construction, cet ancien moulin continue donc de faire tourner les têtes. Et au vu de l'engouement suscité par sa mise en vente, il pourrait rapidement trouver un nouveau gardien. ■



De grandes chambres. © Weinvest

Les grandes villes wallonnes sont dans le rouge



Nicolas Martin (Mons),
Willy Demeyer (Liège)
et Thomas Dermine
(Charleroi). © Montage SI

Une large majorité du déficit (88 %) des 262 communes de Wallonie se concentre dans les neuf grandes villes. Et la situation devient explosive alors que la confection des budgets 2027 se profile à l'horizon.



**BENOÎT
JACQUEMART**

Journaliste

Elles sont neuf en Wallonie, ces grandes villes qui jouent un rôle central à plusieurs points de vue : économique, social, culturel, éducatif (écoles, universités), médical (hôpitaux)... Elles créent de la richesse qui profite à ce que l'on appelle leurs bassins de vie, comme on le dit à l'Union des villes et des communes de Wallonie. « Soutenir les grandes villes, ce n'est pas les opposer aux autres communes », dit la présidente de l'Union, Rachel Sobry, elle-même bourgmestre de Thuin, une ville moyenne. « Quand une ville s'affaiblit, c'est tout le maillage qui est fragilisé. Il y a un déséquilibre profond entre les charges supportées par les grandes villes et les recettes qu'elles engrangent. »

NEUF GRANDES VILLES

Madame Sobry introduisait là les conclusions d'une grosse étude menée par l'Union sur les neuf grandes villes que compte la Wallonie : Liège, Charle-

roi, Mons, Seraing, Namur, La Louvière, Verviers, Tourinai et Mouscron. En gros résumé, les grandes villes ont des dépenses nettement plus élevées, en matière de sécurité, de mobilité, d'accueil des personnes qui y travaillent et des étudiants. Elles financent des écoles et ont parfois une

”

« Pour nos externalités, nous sommes financés à hauteur de 130 millions, alors que ça nous en coûte 170 »

Willy Demeyer
BOURGMESTRE DE LIÈGE

université... Elles entretiennent des infrastructures comme des aéroports, des ports ou des grandes gares. Ou encore des piscines, des salles de spectacle qui profitent aux habitants de tout leur bassin de vie, qui y contribuent peu.

« À Charleroi », dit par exemple Thomas Dermine, son bourgmestre, « dans les crèches, moins d'un enfant sur deux est de Charleroi. » Les grandes villes ont un

potentiel fiscal nettement plus faible. Elles comptent une part importante d'inactifs parmi leur population : retraités, étudiants, ménages précarisés. C'est dans les grandes villes que l'on a le plus de logements sociaux ou publics avec, forcément, des personnes à plus faibles revenus. Parallèlement, on constate une « fuite » des ménages aisés vers la périphérie de ces villes.

L'IPP (impôt des personnes physiques) bénéficie à la commune de domicile, non à celle où l'on travaille, ce qui plombe gravement les recettes des grandes villes, dès lors qu'une part importante, voire une grosse majorité, des personnes qui ont un emploi dans ces villes n'y habitent pas. Tout en bénéficiant de tous les services.

MOTEURS ÉCONOMIQUES

Et pourtant, insistent les bourgmestres de ces grandes villes, dont Willy Demeyer, celui de Liège, les villes sont des moteurs économiques.

Pour ce que l'on appelle les externalités (leur impact positif sur des tiers mais aussi des impacts négatifs en termes de coûts), « à Liège, nous sommes finan-

cés à hauteur de 130 millions », note M. Demeyer, « alors que ça nous coûte 170 millions. »

Déborah Gérardon, bourgmestre de Seraing, cite un autre chiffre, qui concerne les investissements en infrastructures (routes, trottoirs, égouts...) et les aides régionales. « Les diverses aides régionales vont passer de 33 millions à 10 millions », constate-t-elle. D'une manière générale, la baisse drastique des investissements (pour équilibrer les budgets) est aussi mauvaise pour le tissu écono-

mique. Le secteur de la construction alerte à ce sujet depuis des mois.

« À Mons », dit de son côté le bourgmestre Nicolas Martin, « nous aurons 12 à 13 millions de charges supplémentaires liées à la réforme des allocations de chômage. L'équation budgétaire est quasiment impossible à résoudre. » Tous ces bourgmestres insistent aussi sur les importants efforts faits en matière de gestion... « La situation est grave », résume Jacques Gobert (La Louvière). ■

COMMENT MIEUX ÉQUILIBRER LES CHARGES

Face à cette situation catastrophique, est-ce que les habitants des grandes villes vont devoir passer à la caisse ? Le but n'est certainement pas celui-là, d'autant qu'ils payent déjà largement plus que les autres. L'Union avance une série de pistes. Par exemple, plutôt que de modifier l'IPP, il faudrait tenir compte des grandes villes dans les mécanismes de financement régional. Une sorte de rééquilibrage. Les villes pourraient aussi faire davantage contribuer les personnes non domiciliées mais qui en utilisent les services : taxation des logements d'étudiants, taxe sur les secondes résidences ou augmentation des taux de cette taxe, taxe de séjour et fiscalité touristique, taxe sur les immeubles inoccupés, taxe sur les sites industriels ou économiques désaffectés. L'Union avance aussi la piste d'un « tax shift » entre IPP et PRI (précompte immobilier). L'idée est de baisser l'IPP pour augmenter la fiscalité immobilière. Et puis l'Union a également des demandes à formuler aux niveaux régional (notamment par une révision de la fiscalité routière) et fédéral (par exemple le financement des polices locales). ■

B.J.

UN PIPI URGENT ? ET SI LES ADMINISTRATIONS NOUS PARTAGEAIENT LEURS TOILETTES...

Rendre accessible au grand public les toilettes de toutes les administrations communales, provinciales et wallonnes : une résolution en ce sens sera bientôt votée au parlement wallon.



FRANÇOISE DE HALLEUX

Journaliste

Il existe un manque criant de toilettes publiques en Wallonie. Ce besoin naturel concerne tout le monde et plus encore les personnes atteintes de maladies chroniques (intestin, cystite,...), les femmes, les enfants, les personnes à mobilité réduite. Parfois, la seule solution est d'aller dans un café, quand il y en a un, et de prendre une consommation pour accéder aux toilettes.

« Faute de toilettes accessibles, certaines de ces personnes plus vulnérables n'osent plus sortir de chez elles, il faut donc absolument renforcer l'accès gratuit à des toilettes », plaide Sophie Fafchamps (Les Engagés), députée wallonne originaire de Fléron. Elle vient de déposer, avec les députées Cassart (MR), Roberty (PS) et

Cremasco (Écolo), une proposition de résolution qui sera votée avant l'été en principe.

Leur idée ? Inviter, via une circulaire ministérielle, les communes et les provinces à



“
« Faute de toilettes accessibles, certaines personnes n'osent plus sortir de chez elles »

Sophie Fafchamps (Les Engagés)
DÉPUTÉE WALLONNE

rendre accessibles au grand public les toilettes qui se trouvent dans les bâtiments de leur administration res-

pective. On parle ici de tous les bâtiments : aussi bien l'hôtel de ville, habitué au passage de public, que les bâtiments qui abritent le service des travaux par exemple a priori non accessible au public. Les agents communaux devraient partager leurs WC avec Monsieur et Madame Tout-le-monde, en journée et pendant les heures d'ouverture. Ces nouvelles toilettes publiques seraient annoncées par un sticker sur le bâtiment et seraient aussi référencées sur Google Maps. La députée demande que les administrations publiques wallonnes jouent le jeu aussi, de même que toutes les unités placées sous la tutelle de la Région wallonne comme l'Aviq, le Crac, l'Iweeps...

RÉFÉRENCÉS SUR GOOGLE MAPS

Cette résolution, que le ministre Desquesnes devra traduire en circulaire, permettra de démultiplier le nombre de toilettes publiques. Un bémol cependant. « Ce sera à chaque commune de décider, je tiens beaucoup à l'autonomie communale. Et cela de-



Pour des raisons de sécurité, pas sûr que l'Elysette joue le jeu et rende ses toilettes accessibles au grand public. © DR/H.V.

vra se faire dans le respect de l'ordre public », précise Sophie Fafchamps. Elle souhaite également que les communes développent des partenariats avec l'Horeca pour faciliter l'accès aux WC, avec référencement sur Google maps et sticker également.

Si la Région wallonne veut montrer l'exemple aux communes et aux provinces, autorisera-t-elle un passant à aller se soulager dans les toilettes du Parlement de Wallonie au square Artur Masson à Namur ? « Pourquoi



pas ? Le parlement appartient à tous les Wallons. Mais il faudra passer les contrôles de sécurité... », répond Sophie Fafchamps.

Et aller faire pipi à l'Elysette, au siège du gouvernement wallon si un besoin urgent se présente alors qu'on est de passage à Jambes ? « Heu, c'est particulier mais ça ne me paraît pas impossible, si la sécurité le permet ». ■

COMMENT LES ENGAGÉS SE SONT IMPOSÉS AU CŒUR DU JEU POLITIQUE

Ils étaient nombreux à sourire lorsque Maxime Prévot a lancé Les Engagés sur les ruines d'un cdH moribond. Cinq ans plus tard, les moqueries ont cessé. Le parti pourrait peser lourd dans les équilibres de demain.

Ils en rigolaient tous un peu. Lorsque Maxime Prévot a présenté la refonte complète d'un cdH quasiment en voie d'extinction, nombreux étaient les responsables politiques qui ne croyaient pas une seconde au renouveau du parti centriste. Au mieux, il s'agissait d'un ravale-ment de façade ; au pire, d'un chant du cygne. Aujourd'hui, tous déchantent.

Les Engagés ne sont pas un feu de paille ni « juste » un changement de nom. Il faut le dire : c'est une transformation en profondeur, avec un manifeste politique créé à partir d'une page blanche. Bien sûr, toutes — ou presque, à de très rares exceptions près — les personnalités de l'ex-cdH sont restées.

Mais une vaste ouverture s'est opérée afin de recruter de nouveaux visages. Maxime Prévot a entamé un véritable travail de sape

pour attirer au sein du parti turquoise des personnalités reconnues : le scientifique Yves Coppieters, le recteur sortant de l'UCLouvain, ou encore l'ancien « patron des patrons wallons », pour ne citer que quelques exemples. Puis de nouveaux visages ont été mis en avant, plus jeunes, comme la députée de Huy-Waremme Marie Jacqmin. Des transferts aussi, dont le plus symbolique récemment fut le passage de Michel De Maegd du MR aux Engagés. On pouvait craindre que le parti ne perde en notoriété avec la passation de pouvoir entre un Maxime Prévot parti représenter la Belgique à travers le monde et

l'ancien entrepreneur à succès Yvan Verougstraete. Ce dernier, moins populaire et désormais parlementaire européen, devait relever un sacré défi. Peut-être est-il encore trop tôt pour tirer des conclusions hâtives. Mais l'analyse de certaines données montre que, mine de rien, Les En-

Les Engagés sont à 20,2 %.
Aux élections de 2024,
ils avaient obtenu
20 % tout pile

gagés s'ancrent bel et bien dans le paysage politique francophone belge, avec un pourcentage très intéressant dans les intentions de vote.

Le dernier baromètre de nos confrères du Soir les place à 20,2 %, comme deuxième force politique en Wallonie derrière le PS... mais devant le MR. Bon, l'écart n'est que de 0,1 %, autrement dit rien de fiable au regard des marges d'erreur. Mais,

comme de coutume avec ces instantanés de l'opinion publique, ce sont les tendances qu'il faut observer. Aux élections de juin 2024, Les Engagés avaient obtenu 20 % tout pile. On constate donc une réelle stabilité, alors que les mesures prises tant par l'Arizona au fédéral que par les coalitions Azur en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles suscitent de vives contestations. La dernière en date étant la colère du monde de l'enseignement.

TRANSFERT DE VOIX EN PROVENANCE DU MR

Comment expliquer le très bon maintien des Engagés dans les sondages alors que leur partenaire de gouver-

nement presque partout, en l'occurrence le MR, chute

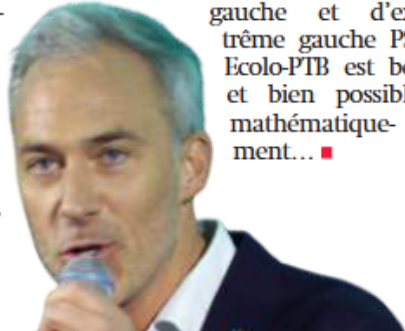
lourdement ? Pour le comprendre, il faut se pencher sur les transferts de voix, étudiés dans un autre baromètre, celui de la RTBF et de la VRT publié au début du mois de juin. Ainsi, 12 % des électeurs qui avaient voté MR lors des dernières élections voteraient cette fois pour Les Engagés ! Il s'agit d'un transfert de voix colossal, qui permet au parti de réellement s'ancrer au centre-droit.

Car parmi les électeurs qui ne voteraient plus pour eux, beaucoup deviennent d'abord indécis avant de se tourner vers le PS. On constate donc que ces « déçus » ne sont pas définitivement perdus et qu'il convient malgré tout que Les Engagés restent attentifs à cette aile de centre-gauche. Rappelons aussi que, selon une étude de la KU Leuven,

lors des élections de 2024, Les Engagés ont bénéficié d'environ 66.500 voix d'électeurs qui avaient précédemment voté pour Écolo. Et notamment d'une forte proportion d'enseignants ! Des enseignants aujourd'hui en colère, mais qui semblent malgré tout davantage diriger celle-ci vers Valérie Glatigny que vers Élisabeth Degryse...

Aujourd'hui, Les Engagés sont là pour durer et possèdent une corde supplémentaire à leur arc que le MR. En effet, en étant moins frontaux, moins dans les attaques directes, ils laissent toutes les portes ouvertes pour l'avenir. Ce qui est important à l'heure où une alliance de

gauche et d'extrême gauche PS-Écolo-PTB est bel et bien possible mathématiquement... ■



LE SOIR

Le cri d'alarme des grandes villes wallonnes

La fin du plan Oxygène inquiète plusieurs bourgmestres, qui appellent à des solutions structurelles pour leurs finances, toujours mises sous pression.

STÉPHANE VANDE VELDE

Alors que la fin du plan Oxygène – qui consistait en un prêt de la Région aux villes afin de les soulager du coût des 4 P, à savoir les pensions, les zones de police, les pompiers et les coûts liés à la pauvreté – approche, les neuf grandes villes wallonnes attendent des refinancements structurels, alors que les coûts ne cessent d'augmenter et que les recettes (fiscales notamment) s'effritent.

Par la bouche de l'Union des villes et communes, présidée par une municipaliste MR, à savoir la bourgmestre

de Thuin, Rachel Sobry, elles ont envoyé aux différents gouvernements une étude qui objective le constat et propose des solutions.

Même si cette étude propose de travailler sur les leviers fiscaux communaux, elle souligne les limites étant donné que la plupart des grandes villes ont déjà largement activé cette solution. Même si elle lance des pistes pour le gouvernement fédéral, elle n'en attend pas grand-chose.

« On pourrait gratter quelques millions pour la charge des pensions mais les Flamands ont déjà réglé leurs problèmes des 4P et donc, il ne faut pas se faire d'illusions concernant une in-

tervention du fédéral. Si la Wallonie existe, il faut qu'elle trouve elle-même ses solutions. Si elle existe... », lâchait Willy Demeyer (PS), bourgmestre de Liège.

C'est donc sur la Région wallonne que les principales métropoles wallonnes comptent. Elles proposent notamment de revoir la dotation des fonds des communes, se basant sur ce qui est fait en Flandre et qui est bien plus bénéfique aux grandes villes. La révision de la fiscalité routière au bénéfice des communes est également une piste avancée. La balle est désormais dans le camp du gouvernement wallon. **P. 2**

« Même dans les années 90, ce n'était pas aussi chaotique »

Au total, 164.246 élèves passent des épreuves externes (CEB, CE1D et CESS) dans les écoles à partir de ce jeudi. Leur organisation tient en deux mots : chaos et incertitude. Pour beaucoup, bloquer ces épreuves est une action symbolique de choix.

Cette fois, on y est... Ce jeudi, les élèves de sixième primaire débiteront les épreuves externes leur donnant accès au CEB. Vendredi, ce sera au tour des ados de deuxième et sixième secondaires de se jeter à l'eau pour, respectivement, les CE1D et CESS. Au total, quelque 170.000 jeunes vivront au rythme du stress de ces épreuves.

Du stress, il y en aura aussi du côté des directions d'écoles. C'est qu'une partie des enseignants n'a toujours pas digéré le vote, début juin, du décret injectant 231 millions d'économies nettes dans l'enseignement, dont le très décrié passage à 22 périodes de cours par semaine au lieu de 20. Au point que certains promettent de perturber les épreuves certificatives, au grand dam de certains parents, élèves ou d'autres professeurs.

Sans prof, pas d'épreuves

« Demain, l'accès aux copies des épreuves me sera certainement bloqué par des grévistes », pressent un directeur liégeois. Les documents sont, pour le moment, stockés dans les écoles « coffres-forts », qui assurent le dispatching. Mais leur acheminement pourrait être perturbé, selon Sébastien Schetgen, du CPEONS (la fédération de l'enseignement officiel subventionné) qui appelle à suivre les consignes « dans l'intérêt de l'élève ».

Au-delà des copies, il faut des professeurs pour encadrer. Certaines écoles n'en auront probablement pas, comme à Liège et à Verviers, où une série d'établissements est totalement à l'arrêt depuis des semaines. Luc Toussaint, de la CGSP Enseignement, rappelle que faire grève un jour d'épreuves externes est « totalement légal et couvert ».

« Une partie des écoles est simplement en grève, pour d'autres, on compte se mobiliser de manière ciblée : renforcer les piquets et empêcher les épreuves », explique un des coordinateurs de Mars Attacks. Selon lui, une cinquantaine d'écoles pourraient être concernées. Le mouvement souhaite concentrer ses actions sur les CE1D et CESS.

Pour les directions, il faudra décider le jour même en fonction des profs en présence. Comme l'explique Alexandre Lodez, secrétaire général du Segec, « à l'impossible nul n'est tenu ». S'il ne faut pas énormément de personnel pour surveiller un examen, il se dit que certaines directions, plus en accord avec les mouvements de contestations, pourraient ne pas forcer à tout prix pour organiser les épreuves.

L'ampleur est impossible à définir. L'Appel (Association professionnelle du personnel de l'enseignement libre) estime, sur base de ses affiliés uniquement, qu'autour de « 15 à 20 % des

écoles pourraient être fortement perturbées ». « On n'a pas de boule de cristal », nous dit-on du côté de la CSC-Enseignement. Luc Toussaint relate quant à lui une « colère profonde » dans les écoles : « Après cinq semaines de mobilisations, aucun geste de la ministre. Le gouvernement, par son attitude et ses politiques, provoque le chaos. »

« Personne ne peut dire ce qu'il va se passer »

S'il faut s'attendre à des problèmes dus à des grèves et autres blocages, ce n'est pas le seul risque. Nicolas Jacquinet, professeur dans le secondaire à Namur, a lancé l'action BalanceTonCE, pour boycotter la transmission des résultats.

*Après cinq semaines
de mobilisations,
aucun geste de la ministre.
Le gouvernement, par son
attitude et ses politiques,
provoque le chaos*

Luc Toussaint
CGSP Enseignement

L'objectif est de contester « la charge administrative invisible ainsi que le côté inégalitaire de ces épreuves, empiré par les réformes ».

« Trois options sont possibles : une action symbolique, transmettre les résultats en retard, ou procéder à un boycott complet de la transmission des résultats. » De ce choix dépendent des conséquences variables en termes de sanctions pour les professeurs et les pouvoirs organisateurs. Nicolas Jacquinet explique que son école a tranché parmi ces options et que l'action a été rejointe par une quarantaine d'établissements.

Luc Toussaint, à l'instar de l'ensemble des syndicats, fustige le gouvernement : « La ministre n'écoute pas nos recommandations, ne veut pas voir ce qui se passe sur le terrain et n'en fait qu'à sa tête, qu'elle se débrouille ! » Pour Jean-Claude Lemaitre, secrétaire général de l'APPEL, « même dans les années 90, ce n'était pas aussi chaotique. Le mouvement était fort mais coordonné, aujourd'hui ça éclate dans tous les sens, personne ne peut dire ce qui va se passer. »

Au procès Falzone, l'avocat général et la défense débattent de la « juste peine »

Le ministère public a requis contre Paolo et Antonino Falzone respectivement 27 ans et deux ans d'emprisonnement. Dans leurs plaidoiries, les avocats de la défense ont appelé le jury à condamner les accusés à une peine qui laisse entrevoir un avenir.

JULIEN BIALAS

Cette fois, tout est dit. Ou presque. Après le verdict de culpabilité rendu vendredi passé, la Cour d'assises de Mons a entendu le ministère public ainsi que les avocats de la défense plaider et argumenter sur la peine à appliquer aux accusés.

Premier à prendre la parole, l'avocat général Gilles Dupuis s'est appliqué à rappeler, une dernière fois, l'extrême gravité des faits et les conséquences de la conduite folle de Paolo Falzone dans la nuit du 20 mars 2022. Des crimes passibles d'une condamnation allant de 20 à 30 ans de prison. Sauf en cas de circonstances atténuantes, auquel cas la peine peut être comprise entre trois et 20 ans.

L'accusation ne voit pas de circonstances atténuantes

Une hypothèse qu'a balayée l'avocat général. Ce dernier a avancé, de manière assez pédagogique, une série d'éléments qui l'ont conduit à écarter cette possibilité (gravité des faits, sécurité publique, etc.). Il a appelé le jury à faire preuve de sévérité. « La société doit exprimer sa désapprobation. »

L'avocat général n'a pas davantage

trouvé de circonstances atténuantes dans le profil et la personnalité de l'accusé. Un homme déjà condamné pour un excès de vitesse mais qui n'en « a tiré aucune leçon ». Lui qui aurait même manœuvré avec sa mère pour éviter une deuxième déchéance du droit de conduire. « Il a continué à rouler de plus en plus vite malgré les avertissements. »

Interpellé par l'attitude de Paolo Falzone tout au long de ce procès, Gilles Dupuis estime que l'accusé n'a pas évolué. Ce faisant, il a requis 27 ans de réclusion tout en demandant au jury de ne pas infliger une peine inférieure à 24 ans de prison.

Des réquisitions qui ne sont, *in fine*, pas très éloignées des demandes de la défense.

Une défense axée sur l'homme et non le meurtrier

« Pourquoi encore parler de Paolo Falzone ? », a lancé au jury M^e Discepoli, l'avocat du conducteur. « Jusqu'à présent, on n'a pas parlé de lui. On a parlé de ce qu'il a fait. Des meurtres et des tentatives de meurtre dont il est responsable. »

Pendant une trentaine de minutes, lui et son confrère M^e Vanderper se sont donc attelés à parler de l'homme. De sa



Vingt-sept ans de prison, on est plus proche de la vengeance que de la justice. La justice doit punir sans détruire

M^e Discepoli
Avocat de Paolo Falzone

”

scolarité. De sa famille italienne. De l'amour de son père pour les voitures. De l'importance accordée à l'apparence, héritée de son « nono », coiffeur. De ses capacités intellectuelles limitées. De sa vie professionnelle. De ses difficultés à exprimer ses émotions, mais aussi du chemin parcouru avec une thérapeute. De son manque de maturité dans ses relations affectives. De sa solitude extrême également et de sa volonté profonde de fonder une famille, lui qui est devenu le père d'un petit garçon il y a un an.

Un profil atypique pour un accusé devant une cour d'assises, sans enfance cabossée ni problème d'addiction.

« Les faits sont impardonnables. Mais notre système est différent. Il ne se limite pas à cela. Il y a une individualisation de la peine », a rappelé M^e Discepoli. « Notre débat sur la peine peut se résumer à cette question : pendant combien de temps allez-vous écarter l'un des vôtres de la société ? »

Un appel pour une peine laissant entrevoir un futur

L'avocat a appelé le jury à prononcer une peine qui laisse entrevoir un futur à son client. « Vous, jurés, allez tourner la page. Pas les victimes. Paolo Falzone et sa famille non plus. Strictement rien ne rendra aux victimes ce qu'elles ont perdu. Nous ne mettons pas en balance la souffrance des victimes et les difficultés d'une famille. Mais il faut prendre en considération les années qui vont passer. Il faut une juste peine. »

Sans évoquer de circonstances atténuantes, ce qui aurait permis de solliciter

une peine bien inférieure, M^e Discepoli s'est concentré sur la portée de la sanction, ainsi que sur les conséquences d'un long passage en prison. « Va-t-il en sortir meilleur ou pire ? Il faut prendre en considération l'impact de la peine pour le condamné, son entourage mais aussi pour la société. Qu'est-ce que la société va gagner ou perdre à envoyer quelqu'un pendant une très longue période en prison ? Vingt-sept ans de prison, on est plus proche de la vengeance que de la justice. La justice doit punir sans détruire. »

Après avoir invité les jurés à ne pas partir du principe qu'il y aura une libération conditionnelle, il a demandé une peine ne dépassant pas 25 années de prison.

Deux ans requis contre Antonino

De son côté, Antonino Falzone encourt une peine maximale de deux ans d'emprisonnement. Une peine que l'avocat général a requise. L'accusation a parlé d'un manque flagrant d'humanité dans son chef et s'est opposée à l'octroi d'un sursis.

Dans sa plaidoirie, M^e Guttadauria a insisté sur le parcours jusque-là irréprochable de son client. « On n'avait jamais entendu parler d'Antonino Falzone avant cette affaire et on n'en entendra plus jamais parler après. La peine doit être proportionnée. Une peine d'emprisonnement ne servirait à rien. »

Il a demandé au jury de prononcer une peine de probation autonome. A titre subsidiaire, la défense a également sollicité un sursis, simple ou probatoire.

La Libre BELGIQUE

Les avis critiques contre les visites domiciliaires s'accumulent

■ Des auditions seront menées sur le projet de loi visant à autoriser des visites domiciliaires.

Ce mardi, la commission Intérieur devait commencer les travaux sur le projet de loi visant à autoriser des visites domiciliaires pour permettre l'expulsion de personnes sans titre de séjour.

Plusieurs partis de l'opposition – le PS et Écolo-Groen – avaient demandé que des auditions soient organisées pour éclairer le vote des députés. Et, ce qui est loin d'être le cas tout le temps, la majorité a accepté. Les différents groupes parlementaires ont donc été invités à fournir une liste de personnalités ou d'associations à auditionner. Un nouveau calendrier des travaux sera établi dans la foulée.

Il ne serait pas surprenant que la teneur des avis demandés à certains organismes sur le projet de loi ait favorisé la décision des partis de la majorité d'autoriser ces auditions. Car ces avis, joints au projet de loi en question, sont loin d'être positifs.

Pour rappel, le projet de loi autorise l'Office des étrangers à accéder, avec l'accord d'un juge d'instruction, à la résidence où séjourne une personne étrangère ayant reçu un ordre de quitter le territoire et représentant un danger pour l'ordre public ou pour la sécurité nationale. Une arrestation administrative de la personne peut être ordonnée en vue de son expulsion.

L'Autorité de protection des données s'inquiète du traitement des données qui se-

ront récoltées durant les visites domiciliaires. À quoi serviront-elles? Qui va les traiter? Combien de temps seront-elles conservées?

Que faire avec des mineurs?

Le Comité permanent de contrôle des services de police – le Comité P – trouve que la séparation entre ce que peut faire la police judiciaire et le personnel de l'Office des étrangers n'est pas claire. Il regrette aussi que le texte de loi ne dit pas ce que *"doit faire le fonctionnaire de police lorsque l'étranger concerné par l'autorisation vit avec ses enfants mineurs, en l'absence par exemple d'un partenaire"*.

L'Association des juges d'instruction estime que la mesure envisagée ne répond pas à *"l'exigence de proportionnalité"*. L'Association des juges d'instruction estime que la mesure envisagée ne répond pas à *"l'exigence de proportionnalité"*. L'Association des juges d'instruction estime que la mesure envisagée ne répond pas à *"l'exigence de proportionnalité"*. L'Association des juges d'instruction estime que la mesure envisagée ne répond pas à *"l'exigence de proportionnalité"*.

Le Collège des procureurs généraux – dont la mission est d'élaborer une politique criminelle cohérente – juge que l'étendue du contrôle que le juge d'instruction exercera sur la visite domiciliaire n'est pas clairement exposée dans le projet de loi. Et que ce manque ne permet pas de savoir si le droit au respect de la vie privée sera garanti. *"Par ailleurs, relève-t-il, il ne semble pas qu'une évaluation de la charge de travail supplémentaire que le traitement de ces requêtes représentera ait été réalisée, les juges d'instruction risquant d'être distraits des missions en lien avec la politique criminelle décidée par le ministère public."*

Vincent Rocour

Les mécanismes de protection des patients défavorisés loupent en partie leur cible

■ Une étude de la Mutualité chrétienne confirme que l'état de santé des gens est corrélé à leur niveau de revenus.

Il y a à boire et à manger. Entre 2011 et 2023, le niveau de mortalité a diminué dans toutes les couches de la population, classées par niveau de revenus. Par contre, l'inégalité face au risque de décès a augmenté. En 2023, les dix pour cent des personnes les plus défavorisées avaient 51 % de risques en plus de mourir que les dix pour cent des personnes les plus aisées. Cette différence n'était "que" de 40 % en 2011. *"La mortalité nationale diminue, il y a une amélioration, mais les inégalités, elles, augmentent"*, constate Élise Derroitte, la vice-présidente de la Mutualité chrétienne (MC).

Dans une étude intitulée "Comprendre les inégalités face aux soins de santé", la MC confirme ce que d'autres études ont déjà démontré, à savoir que le niveau de revenus a une influence directe sur l'état de santé. *"À chaque diminution du niveau socio-économique correspond une dégradation progressive de l'état de santé, un recours aux soins proportionnellement plus faible au regard des besoins, et une charge financière relative plus lourde"*, lit-on dans les conclusions.

L'étude passe au crible une série d'indicateurs tels que la prévalence des maladies chroniques, le recours aux urgences, le dépistage du cancer du sein ou le contact avec un médecin généraliste. *"Pris ensemble, ces éléments montrent que les popu-*

lations les plus défavorisées cumulent un état de santé plus dégradé et une exposition accrue aux obstacles d'accès aux soins [...]. Les inégalités de santé observées ne sont donc ni ponctuelles ni résiduelles: elles sont structurelles, cumulatives et dynamiques", selon l'étude.

Une protection insuffisante

Le problème, enchaîne Élise Derroitte, c'est que *"les dispositifs de protection ne protègent pas assez les plus vulnérables"*. Ces dispositifs sont de deux ordres. Premièrement, il y a le statut Bim (bénéficiaire de l'intervention majorée), qui permet aux personnes à faibles revenus de payer moins cher leurs soins de santé. Or *"30 à 33 % des personnes à revenus faibles ne bénéficient pas du statut Bim"* en raison du non-recours aux droits, selon la vice-présidente de la MC.

Deuxième dispositif: le Maf (maximum à facturer), qui plafonne les dépenses de santé des gens en fonction du niveau de revenus. L'étude montre cependant que les revenus les plus faibles bénéficient moins souvent du Maf que les autres tranches de revenus. Pas parce qu'ils seraient en meilleure santé, au contraire, mais parce qu'ils reportent davantage leurs soins, faute de moyens. Ce mécanisme *"ne permet donc pas de prévenir le report ou le renoncement aux soins pour raisons financières"*, pointe l'étude.

Et puis, le Maf ne corrige qu'imparfaitement les inégalités de revenus. Aussi les plus précarisés

consacrent-ils 8 % de leurs revenus aux soins, contre 1,9 % pour les revenus dits modestes, et 1,4 % pour les plus aisés.

La non-indexation du ticket modérateur

Face à ces constats, la Mutualité chrétienne recommande, d'une part, d'étendre l'octroi automatique du statut Bim afin d'éviter le non-recours chez les personnes qui y ont droit. Et, d'autre part, de réformer le Maf, notamment en tenant mieux compte de la réalité de la composition des ménages.

Ce mécanisme du Maf "ne permet pas de prévenir le renoncement aux soins pour raisons financières", pointe l'étude.

La réduction des obstacles financiers à l'accès aux soins passe aussi par d'autres mesures, selon la MC. Elle plaide pour le maintien de la non-indexation des tickets modérateurs (la contribution personnelle du patient dans ses soins), l'extension du tiers payant permettant au patient de ne pas avancer des montants qui lui seront remboursés, ou encore le développement des maisons médicales.

Une maison médicale est un cabinet médical pluridisciplinaire dans lequel le patient ne paie rien du tout à condition de s'y faire soigner de manière exclusive dans la gamme des soins proposés – le cabinet offre au minimum de la médecine générale, de la kiné et des soins infirmiers. L'étude de la MC montre que les maisons médicales parviennent à toucher de manière quasi égale toutes les tranches de la population.

A. C.

Les CEB, CESS et CE1D débutent jeudi dans un climat incertain

■ Les épreuves certificatives externes se tiendront cette année du 18 au 25 juin.

En place depuis plus d'une décennie déjà dans les écoles, les traditionnelles épreuves certificatives externes qui doivent débiter cette fin de semaine vont se tenir dans un climat d'incertitude inédit cette année. En cause: le vif mouvement de contestation au sein du corps enseignant provoqué par les mesures d'économies décidées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si l'organisation du CEB, du CE1 et du CESS est formellement prévue par décret, et donc obligatoire, reste toutefois à voir si les directions d'écoles pourront compter le jour venu sur suffisamment d'enseignants pour surveiller les épreuves, les corriger ainsi que pour encoder les résultats. Le cadre légal en place stipule qu'en cas de situations exceptionnelles, c'est au conseil de classe qu'il reviendra d'apprécier la maîtrise suffisante par l'élève des compétences concernées, notamment sur base du travail annuel. Redoutées parfois autant par les parents que leurs enfants, ces épreuves ont pour but de jauger simultanément et de manière standardisée tous les élèves d'un même niveau sur base

Le CEB aura lieu du 18 au 23 juin, le CE1D du 19 au 25 juin et le CESS du 19 au 22 juin.

d'un même examen, avec les mêmes questions et critères de correction et de réussite. Nouveauté cette année: le CEB (Certificat d'études de base) évaluera pour la première fois la maîtrise des savoirs et compétences tels que définis dans les nouveaux référentiels du tronc commun appliqués depuis septembre dernier à la 6^e année du primaire. Les élèves de l'enseignement spécialisé, ainsi que ceux actuellement en 1^{re} année différenciée du secondaire, présenteront toutefois une épreuve encore basée sur les anciens référentiels. Prévu les matinales du 18 au 23 juin, le CEB portera sur différentes matières: le français, les mathématiques, les sciences et la formation historique et géographique.

Opportunité d'un recours

Le CE1D concerne, lui, tous les élèves de 2^e année du secondaire. L'épreuve de langues modernes se tiendra le vendredi 19 juin pour la partie écrite, et entre les vendredi 19 et le jeudi 25 juin inclus pour la partie orale. L'épreuve de mathématiques est prévue le lundi 22 juin, celle de français le mardi 23 et celle des sciences le mercredi 24 juin. Enfin, le CESS, destiné aux élèves de dernière année du cycle secondaire, se tiendra le vendredi 19 juin pour l'épreuve de français et le lundi 22 juin pour celle d'histoire. En cas d'échec, les élèves auront l'opportunité de déposer à certaines conditions un recours. (Belga)